

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2021

Période de référence

Date de début

01/01/2021

Date de fin

31/12/2021

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

56

Index égalité femmes-hommes



Votre résultat total est **94/100**.

94 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus.

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
ouvriers	nc	nc	nc	nc
employés	5,1%	10,4%	nc	nc
techniciens et agents de maîtrise	nc	nc	nc	nc
ingénieurs et cadres	17,9%	11,9%	nc	nc

vos résultat final est **6%**
écart favorable aux hommes

vos note obtenue est **34/40**

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
taux de salariés augmentés	66,7%	74,3%

vos résultat en nombre
équivalent de salariés* est **1.6**
écart favorable aux hommes

vos note obtenue est **35/35**

vos résultat en pourcentage est de 7,6%, la note obtenue est de 15/35
cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

* si ce nombre de femmes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation. les

[← Voir toute l'aide](#)

Aid

Résultat

L'essentiel



Les entreprises doivent présenter leurs résultats au Ministère [formulaire en ligne](#). Toutes les informations nécessaires se trouvent sur ce site :



L'index doit être publié sur le site internet de l'entreprise déclarante. Les résultats doivent être communiqués au CSE.



Si l'entreprise obtient un résultat inférieur à 75 points de l'index, elle devra mettre en œuvre un plan d'action de correction. Les mesures prises se font dans le cadre de la consultation du CSE ou à défaut d'accord unilatéral de l'entreprise. Cette mesure doit être déposée auprès de la Direccte. Elle pourra donner lieu à un plan d'action devant l'inspecteur de l'égalité professionnelle.

[Comment est calculé l'index ?](#)

Les questions récurrentes

Faut-il publier uniquement l'index ou tous les indicateurs ?

Sur quel site internet l'entreprise doit-elle publier son index ?

Vos informations

Calcul de l'index

- Informations calcul et période de référence
- Effectifs pris en compte
- Indicateur écart de rémunération
- Indicateur écart de taux d'augmentation
- Indicateur retour congé maternité
- Indicateur hautes rémunérations

Récapitulatif

Déclaration

Informations entreprise/UES

Informations déclarant

Déclaration

INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

vosre résultat final est **100%**

vosre note obtenue est **15/15**

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

vosre résultat final est **5**

les femmes et les hommes sont à égalité

vosre note obtenue est **10/10**

La simulation est terminée. Vous pouvez si vous le souhaitez déclarer ces indicateurs en renseignant d'autres informations. Il vous sera demandé un email valide pour pouvoir poursuivre.